

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale
Direction de l'Achat Public
11495

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Compte-rendu des décisions prises par l'exécutif en matière de marchés publics au titre de la délégation de compétence accordée par l'assemblée départementale.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux marchés publics et délégations de service public, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

En vertu de l'article L3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Départemental, par délibération n° 9 du 16 avril 2015, a délégué ses attributions à Madame la Présidente pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient la nature et le montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriale et en vertu de la délibération n° 9 du 15 avril 2015, la Présidente doit rendre compte au Conseil Départemental de l'exercice de cette délégation en matière de marchés publics.

Ainsi, est joint au présent rapport un état récapitulatif :

- des marchés publics notifiés entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2017 inclus ; des avenants aux marchés publics, dont le montant du marché est supérieur ou égal à 90 000€HT notifiés entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2017 inclus.

- des marchés publics notifiés entre le 1^{er} janvier et le 28 septembre 2018 inclus ; des avenants aux marchés publics, dont le montant du marché est supérieur ou égal à 90 000€HT notifiés entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2018 inclus.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

